



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi vingt-sept à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 21 janvier 2009, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **19**

Nombre de votants : **22**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Christian TALON, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Philippe REY, Laurent VINCELOT, Olivier COURTOT.

Absent non excusé : Pascal BRANDEAU.

Pouvoirs : Philippe REY à Brigitte COMPETISSA, Laurent VINCELOT à Laurent COCHELIN, Olivier COURTOT à Christian TALON.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2009

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des observations faites par Monsieur Thierry MOUCHARD à propos de la rédaction du procès-verbal du précédent Conseil Municipal, lequel n'avait pas repris les remarques faites lors de la discussion sur le procès-verbal de transfert de la salle de sport. Et notamment, que bien que selon un arrêt du Conseil d'Etat du

18 novembre 1987 « aucune disposition législative n'impose de mentionner au procès-verbal les diverses interventions au cours de la séance », le « secrétaire de Mairie » des éditions LITEC rappelle qu'il peut être de bonne administration que les opinions exprimées, notamment par la minorité, soient au moins résumées.

Le même « Secrétaire de Mairie » rappelle que « le procès-verbal de chaque séance, comprenant toutes les délibérations qui y ont été prises, doit être adopté par le Conseil Municipal au commencement de la séance suivante ».

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de relire le procès-verbal qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la convocation du présent Conseil.

L'ensemble des membres présents ne souhaitant pas qu'une lecture du procès-verbal soit faite, elle demande si des conseillers ont des remarques à exprimer à propos du procès-verbal du 15 janvier.

Aucune remarque n'étant exprimée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 15 janvier.

DEMANDE DE SUBVENTIONS EQUIPEMENT INFORMATIQUE ECOLE ELEMENTAIRE

L'école élémentaire (6 classes) est actuellement dotée de :

- 6 ordinateurs reliés en réseau dont un utilisé comme serveur
- 1 serveur seulement pour fonctionnement en tant que serveur sera mis en place au cours du deuxième trimestre de l'année 2008-2009 : l'ordinateur serveur d'occasion a été acheté avec les crédits de la coopérative sur les conseils de l'animateur informatique de l'inspection académique, car l'ordinateur qui sert de serveur est obsolète.
- La commune n'a pas fait d'acquisition informatique depuis 6 ans (seulement de la maintenance : une carte mère en 2007, le câblage à l'étage pour le projet COMENIUS).
- Dans les classes, ordinateurs récupérés dans les mutuelles, échangés et bricolés par l'animateur informatique. Ces outils ne sont pas fiables et sont donc peu utilisés.
- Matériel COMENIUS : projet à l'initiative des enseignants, unique dans l'académie. Tout le matériel concernant ce projet a été offert par les Anglais, initiateurs du projet COMENIUS : T.B.I (tableau interactif) + portables + vidéoprojecteurs + caméscope, plastifieuse, imprimante couleur (15 000 euros en tout)

Les besoins informatiques à programmer pour 2009 consistent en :

- 8 portables élèves
- 2 postes fixes (bibliothèque + bureau)
- Un système scoopy (dispositif fixe permettant de faire travailler 4 élèves en même temps)
- Une imprimante réseau
- Une borne WI FI
-

En ce qui concerne l'école maternelle (5 classes), le matériel actuel consiste en :

- 4 ordinateurs avec unité centrale et écran achetés par la commune (en 2000)
- 1 scanner acheté par la commune (en 2000)
- 3 imprimantes deskjet 840 C achetés par la commune (en 2000)
- 1 imprimante A3 achetée d'occasion par la coopérative scolaire

- 4 ordinateurs de récupération de plus de 10 ans, dont certains sont hors d'état de fonctionner
- 1 ordinateur de Direction de récupération avec une imprimante de 1996.

Les besoins exprimés pour 2009 consistent en :

- 6 ordinateurs portables
- 1 poste de travail pour la direction
- Une imprimante laser noir et blanc réseau

Ces acquisitions pourraient être décidées dans le cadre d'une programmation pluriannuelle visant, d'ici 2012, à équiper les classes élémentaires et maternelles de tableaux blancs interactifs et répondre ainsi aux nouveaux programmes scolaires qui prévoient l'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et d'internet à la fin du cycle élémentaire.

Alain CHAUFFIER précise que le projet a reçu l'appui du Conseiller pédagogique spécialisé en informatique de l'Inspection Académique. Des projets de même type, y compris dans les plus petites classes existent dans les écoles du RPI d'Amuré – St Georges de Rex – Sansais, ainsi que dans les écoles de Saint Hilaire la Palud, Bessines et Mauzé.

L'acquisition de postes informatiques pour les classes peut faire l'objet de demandes de subventions dans le cadre de la D.G.E, dans la limite de 1 900 € par poste (dépense subventionnable) et de 6 postes par classe.

Madame le Maire propose dans un premier temps de déposer un dossier de subvention au titre de la DGE 2009 et au titre des réserves parlementaires :

- fixe le plan de financement comme suit :

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| *Acquisition : | 19 465 € TTC (16 275.08 € HT) |
| * subvention DGE 25 % du coût HT : | 4 069 € |
| * subvention réserve parlementaire : | 1 000 € |
| * autofinancement : | 14 396 € |

Alain CHAUFFIER indique que des subventions complémentaires seront recherchées. L'aide apportée par la réserve parlementaire pourra être plus élevée que l'aide minimum assurée qui est indiquée dans le plan de financement.

En réponse à la question d'Alain THUILLIER, il envisage une mutualisation avec les communes voisines pour la formation.

Alain CHAUFFIER explique au Conseil Municipal ce qu'est un système SCOOPY : c'est une unité centrale avec 3 ou 4 écrans. Cela permet de mettre en place des programmes de travail pour des groupes d'élèves. Des essais ont été possibles grâce au matériel prêté par l'Inspection Académique.

Thierry MOUCHARD demande s'il est possible d'apporter les modifications au matériel décrit dans le devis, notamment les postes informatiques. En effet, il évoque les possibles risques sur la santé des bornes WIFI.

Alain CHAUFFIER lui répond que c'est tout à fait possible dans la mesure où le projet est respecté dans son ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX MAIRIE

Les bâtiments de la Mairie doivent faire l'objet de travaux d'isolations et d'un changement de mode de chauffage, pour une meilleure maîtrise de l'énergie et dans le sens du développement durable.

Il est proposé :

- de remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres en bois avec double vitrage
- de revoir la toiture et d'isoler les combles
- d'isoler l'entrée de service
- de remplacer la chaudière fuel par une chaudière à granulés de bois, plus performante.

Des devis sont parvenus en Mairie :

| | |
|---|----------------|
| - chaudière automatique à granulés | 26 055.46 € HT |
| - isolation de la toiture Mairie | 10 133.96 € HT |
| - fenêtres en bois à double vitrage pour l'étage | 6 381.00 € HT |
| - fenêtres bois à double vitrage pour le RC | 7 417.80 € HT |
| - habillage au dessus de l'entrée de service en placoplâtre | 248.19 € HT |
| - réfection de la toiture | 30 778.42 € HT |
| - peinture des fenêtres | 1 023.78 € HT |

TOTAL ESTIME A

82 038.61 € HT
98 118.18 € TTC

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de

- déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.G.E, de PROXIMA (Conseil Général), du FRIL, fonds régional d'investissement local (Conseil Régional), et du FREE, fonds régional d'excellence environnemental (Conseil Régional, Europe, ADEME)
- de fixer le plan de financement comme suit :
- travaux HT 82 039 €
- travaux TTC 98 118 €
- subvention D.G.E (25 % du coût HT des travaux) 20 510 €
- PROXIMA (30 % du coût HT des travaux) 24 612 €
- Subvention Conseil Régional (FOND REGIONAL D'INVESTISSEMENT LOCAL)
10 % du Coût TTC avec un plafond subventionnable de 200 000 € 9 812 €
- Subventions Conseil Régional (FREE)/ADEME
40 % du coût HT de la chaudière 10 422 €
- Autofinancement (*reste + fctva : 15.482 % du coût ttc récupérable dans un délai de 2 ans, soit 15 190 €*) **32 762 €**

Raymond CAILLETON confirme la faisabilité de l'installation d'une chaudière à granulés au sous-sol ainsi que d'un silo pour les granulés. Avec un tel équipement et les travaux d'isolation proposés, la consommation pourrait s'élever à 1 600.00 € par an.

Madame le Maire précise que la porte côté église n'est pas comprise dans ce prix global.

Joël GERMAIN estime qu'il existe des chaudières à fuel qui sont performantes et économiques.

Alain THUILLIER préfère le choix d'une chaudière bois car c'est une énergie renouvelable.

Thierry MOUCHARD demande si cet équipement permettrait d'alimenter plusieurs bâtiments.

Raymond CAILLETON lui répond que pour alimenter plusieurs bâtiments, il faudrait une chaudière de plus de 70 KW. Il faudrait pour cela une chaufferie centrale; l'installation serait beaucoup plus contraignante.

Thierry MOUCHARD demande quel est le plafond subventionnable. Il lui est répondu que dans le cadre de la DGE, le plafond subventionnable est de 160 000.00 €. De plus, un acompte de 30 % de la subvention D.G.E pourra être versé dès le démarrage des travaux. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'établir une priorité entre les deux dossiers de demande de D.G.E.

Alain THUILLIER propose que l'équipement informatique des écoles soit prioritaire.

Christian TALON penche plutôt pour le dossier de la Mairie car les subventions attendues sont plus importantes(60 000 € contre 5 000 €).

Si le projet de la Mairie est prioritaire, il faudrait s'engager quand même à faire les acquisitions informatiques pour les écoles. Alain THUILLIER imagine que si la priorité est donnée au dossier de demande de subventions de la Mairie, il ne reste plus d'argent dans l'enveloppe consacrée aux dossiers D.G.E pour le second dossier.

Frédéric ECALLE demande si le choix de la commission qui examine les dossiers D.G.E est fait en fonction de la localisation géographique des collectivités. Madame le Maire lui répond qu'en effet, la commission essaie de contenter le plus de collectivités possible. Par contre il n'est pas possible d'accorder des subventions pour des projets déjà commencés ou réalisés. La rétroactivité n'est pas possible.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de présenter le dossier de la Mairie comme dossier prioritaire et s'engage malgré tout à financer le projet informatique des écoles.

QUESTIONS DIVERSES

Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au budget primitif 2009

Lorsque la collectivité n'a pas adopté le budget de l'exercice N avant le 1^{er} janvier de l'année auquel il s'applique, une délibération doit autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente en section d'investissement.

Ces dépenses qui ne peuvent faire l'objet de restes à réaliser, car non engagées au 31.12.2008, seront inscrites ensuite dans le budget primitif 2009.

POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Ces dépenses concernent l'opération 154 – aménagement de sécurité

Article 2315 – 3 000.00 €

(frais de duplication des dossiers d'appel d'offre estimés à 850.00 €, Frais d'insertions dans la nouvelle république et le courrier de l'ouest estimés à 2 000.00 € pour annonces + plateforme électronique + avis d'attribution).

POUR LE BUDGET EAU

Article 2315 – 1 800 €

Les dépenses à affecter au compte 2315 sont générées par les consultations en cours (service Haut et chambres de comptage et diagnostic du réseau eau) et concernent les coûts de publicités et la duplication des dossiers d'appel d'offre.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Achat d'un tracto-pelle et autorisation budgétaire correspondante

Afin de faciliter le travail des ateliers municipaux, et d'éviter les locations de matériel coûteuses, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition d'un tracto-pelle.

Plusieurs devis sont parvenus en Mairie :

| FOURNISSEUR | TYPE | PRIX HT | OBSERVATIONS |
|-------------------------------|---|----------------|-----------------------------|
| Ets BARRAUD | Chargeuse-pelleteuse CASE type 590SR 111CV | 63 450.00 | neuf |
| Ets BARRAUD | Chargeuse-pelleteuse CASE type 580 SR/2 97 CV | 58 200.00 | neuf |
| JCB | Tracto-pelle JCB 3 CX ENERGY PLUS + 1 godet trapèze sur platine tournante + fourches rabatables avec clapets avant 92 CV | 64 800.00 | Neuf |
| BERGERAT MONNOYEUR | Chargeuse-pelleteuse CATERPILLAR 432 E avec powershift et antitangage 94 CV | 69 500.00 | neuf |
| COUDAUD | Tracto-pelle FIAT HITACHI type FB100.2 Puissance non précisée | 24 000.00 | Année 2000 – 3960 heures |
| COUDAUD | Tracto-pelle JCB | 46 000.00 | Année 2006 – 1 800 |

| | type 3CX 92 CV | | heures |
|-------------------------------|---|-----------|--|
| COUDAUD | <u>Equipement complémentaire</u> = <i>une paire de fourches avant et clapets de sécurité</i> | 2 990.00 | <i>Garantie 6 mois + 1 an moteur</i> |
| BERGERAT MONNOYEUR | Chargeuse-pelleteuse CATERPILLAR 432 E avec powershift et antitangage 94 CV | 56 000.00 | Année 2006 – 2 200 heures |

Des locations sont possibles :

- proposition **COUDAUD MANUTENTION** : 21 000.00 € HT/an pour 3 ans (mini obligatoire) – 600 heures par an comprenant l'entretien et la garantie.
- Proposition **HERTZ** : 20 280.00 € /an (prix minimum)
- **CAT RENTAL** : 21 600.00 €/an

Raymond CAILLETON ajoute le coût d'une location par jour est actuellement de 145.00 € Céline VALEZE lui demande quel est le rythme des locations. Il lui répond que les besoins sont d'au moins 3 jours par semaine sur le terrain, mais que ce matériel servirait également pour la manutention, les charges et c..., le tracteur étant pratiquement hors service. Le tracteur, dans l'hypothèse d'un achat de tracto-pelle, ne servirait plus que pour le désherbage et pour tracter une remorque. Le temps d'utilisation annuel est estimé à 900/1000 heures par an.

Alain THUILLIER estime les besoins à environ 900.00 € par an.

Il semble possible de négocier les prix, d'autant plus que le fournisseur n'a pas à reprendre un ancien matériel.

Raymond CAILLETON pense qu'il sera plutôt proposé de fournir des équipements complémentaires pour le même prix.

Thierry MOUCHARD demande quel est le prix de revient d'un tel matériel à la journée.

Raymond CAILLETON lui répond que ce calcul n'a pas été fait. Avec ce matériel, les employés pourront réaliser eux-mêmes certains travaux réalisés jusqu'à présent par les entreprises.

Il précise que trois agents devront être formés.

Thierry MOUCHARD lui demande quelle est la durée de vie de ce type de matériel.

Raymond CAILLETON lui répond que la durée de vie moyenne est de 10 000 heures.

Bruno PAROLDO demande à partir de combien d'heures d'utilisation faut-il prévoir de grosses réparations ?

Thierry ALLEAU lui répond que cela dépend de la manière dont il est mené mais que les premières réparations peuvent apparaître vers les 3 à 4000 heures. Raymond CAILLETON précise que l'usage du tracto-pelle par les services municipaux n'est pas comparable avec celui d'une entreprise de travaux publics. De plus, la garantie d'un an pourra être allongée après négociation.

Alain THUILLIER demande si d'autres communes sont équipées. Il lui est répondu que MAUZE/MIGNON, COULON, MAGNE possèdent ce type de matériel.

Alain THUILLIER rappelle que si un audit du personnel des ateliers avait été fait dans le cadre de la commission « personnel communal » comme cela avait été demandé, ces questions n'auraient pas besoin d'être posées car nous aurions connaissance précise des besoins réels de la commune.

Madame le Maire lui répond que l'audit aurait été difficile car les ateliers ne disposent pas de matériel. Un audit sera plus intéressant lorsque les ateliers disposeront de matériel.

Céline VALEZE demande quel intérêt présente un tracto-pelle par rapport à un simple tracteur. Elle demande aussi s'il est vraiment opportun de remplacer la location de ce matériel par de l'achat.

Thierry ALLEAU lui répond qu'un tracteur d'occasion coûterait environ 35 000 € pour un usage beaucoup plus limité et que le tracteur est aussi fatigué.

Frédéric ECALLE ajoute que le coût de la perte de temps pour aller chercher le matériel en location d'est pas estimée. L'intervention d'entreprises pour remplacer l'absence de matériel n'est également pas évaluée.

Daniel RABOTEAU est convaincu de l'intérêt d'une telle acquisition. La question est de savoir s'il faut un matériel neuf ou un matériel d'occasion.

Christian TALON pense qu'avec la crise dans les entreprises de travaux publics, de nombreux matériels vont se retrouver sur le marché de l'occasion. Il donne l'exemple du tracto-pelle en vente à 46 000 €.

Raymond CAILLETON estime qu'il faut aussi évaluer le coût des remises en état. Un matériel d'occasion n'est pas forcément intéressant.

Christian TALON lui répond que les matériels d'occasions de moins de 2 000 heures sont garantis et que l'usage d'un tracto-pelle dans une commune n'est pas intensif.

Thierry MOUCHARD s'interroge sur le service après vente selon les fournisseurs. Il lui est répondu que tous les fournisseurs présentés sont des entreprises locales. Il n'y a donc pas de problème car en cas de longue panne, ces entreprises remplacent facilement le matériel. Il faut choisir un matériel de moins de 3000 heures pour plus de sécurité.

Christian TALON propose de fixer un montant maximum d'achat et de négocier pour un achat optimum. Il indique aussi qu'il faut surveiller les ventes aux enchères sur saisie pour bénéficier de tarifs au plus bas.

Thierry MOUCHARD demande quelle est la puissance correspondant aux besoins de la commune. Il lui est répondu qu'un tracto-pelle de 90 cv est nécessaire, un tracto-pelle de 110 cv serait surdimensionné.

Christian TALON propose de partir sur le prix du neuf le moins cher.

Alain THUILLIER insiste sur l'importance de la négociation.

Une commission d'achat composée de Bernard BARAUD, Christian TALON, Raymond CAILLETON et Alain THUILLIER se chargera du choix du matériel qui ne devra pas dépasser 58 000 €.

Ont voté pour : 19

Contre : 3

Abstention : 0

INFORMATIONS

Madame le Maire donne quelques informations au conseil municipal.

Plusieurs animations sont proposées actuellement à la bibliothèque : les peintures de C SONNARD, les « nichoirs dans la plaine » le 11 février, une conférence sur l'agriculture et la biodiversité le 9 avril.

Il est décidé de ne pas faire de tour de table.

Claude POUPINOT indique toutefois l'absence de lumière dans son lotissement et le fonctionnement intempestif de l'éclairage public aux Tonnelles.

La séance se termine à 21 h 55.